

AVIS D’AFFICHAGE

ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

POSTE DE PERSONNEL PARATECHNIQUE

MATERNELLE :

TITRE D’EMPLOI : **SURVEILLANT(E) D’ÉLÈVES**

1 poste à 29.5 heures par semaine.

DESCRIPTION SOMMAIRE : Le surveillant de la maternelle fait partie de l’équipe Vie scolaire, sous l’autorité du Directeur du primaire. Il veille particulièrement à l’application du règlement intérieur, à la sécurité physique et morale des élèves et à la mise en œuvre de la discipline indispensable à la vie de la collectivité.

Le surveillant assure l’accueil et la garde des élèves en dehors des heures d’enseignement. Le surveillant chargé de l’étude est appelé à organiser des activités, à vérifier les présences habituelles ou occasionnelles, à assurer le contact avec les parents et la surveillance dès la fin de la période d’étude.

QUALIFICATIONS EXIGÉES : Être titulaire d’une attestation de 5^e secondaire, avec option appropriée, ou être titulaire d’un diplôme ou d’une attestation d’études dont l’équivalence est reconnue par l’autorité compétente. Bonne maîtrise du français à l’oral et à l’écrit.

EXIGENCES DU POSTE : Discipline personnelle, autorité et rayonnement, disponibilité, polyvalence, réactivité, discernement. Sens aigu de la diplomatie et du travail en équipe. Aptitudes à la gestion de classe, sens des relations humaines. La connaissance du système éducatif français est un atout.

ÉCHELLE DE TRAITEMENT : De 32 416 \$ à 46 381 \$ pour un temps plein -Selon la convention collective.

HORAIRE DE TRAVAIL : Du lundi au vendredi, selon les besoins du service.

PÉRIODE DE FONCTION : **13 novembre 2017**

PÉRIODE D’AFFICHAGE

DU 23 OCTOBRE AU 10 NOVEMBRE 2017 INCLUSIVEMENT

**Les personnes intéressées sont invitées à postuler sur notre site internet www.cimf.ca,
rubrique *portail emploi*, en transférant CV, lettres de motivation**

Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées

Le collège international Marie de France souscrit à un programme d’accès à l’égalité en emploi pour les femmes, les minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées.

L’emploi du masculin singulier est utilisé pour alléger le texte. Tous les postes sont également proposés aux hommes et aux femmes.